



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires

Service Environnement

Unité Nature et Biodiversité

Affaire suivi par : Béatrice JOUBERT
beatrice.joubert@cantal.gouv.fr
04 63 27 66 21

Réunion du 18 novembre 2014
Comité de Pilotage commun aux sites Natura 2000
FR8302017 – Site de Palmont
FR8302018 – Site de Salins

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

Patrick LALO	DDT 15, service environnement représentant M. Le Préfet
Béatrice JOUBERT	DDT 15, service environnement
Pascal GUERIN-GOMBERT	Gendarmerie Mauriac

Membres représentants les collectivités territoriales et leurs groupements :

Michel LAPORTE	Maire de Salins
JP CHARLAINE	Commune de Salins

Membres représentants les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Lilian GIRARD	Chauves-souris Auvergne (l.girard@chauve-souris-auvergne.fr)
Georges DUCHER	Fédération départemental des chasseurs
Isabelle MELLIN	Comité départemental d'escalade
Julien TOMMASINO	CEN Auvergne

Assistaient également à ce comité de pilotage :

François PUECH	CEN Auvergne (francois.puech@espaces-naturels.fr), animateur du site Natura 2000
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres ou personnes excusés :

Mme TRONCHE, Fédération de pêche du Cantal ; Mme MAZIERES, chef de service du SDIPC ; M. DELCROS, président du syndicat mixte du Puy Mary ; M. FAURE, président de la Communauté de communes du Pays de Salers ; M. MARSY, DREAL Auvergne ; M. FLAURAUD, Président du CBNMC ; M. MONTAGNON, ONF ; M. CONSTANT, maire de Fontanges ; M. Lacoste, syndicat des forestiers privés du Cantal ; M. Pantaroto, ONEMA ; M. LEYMONIE, Président de la communauté de communes du Pays de Mauriac ; M. DELUBAC, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Cantal.

M. Lalo de la DDT représente M. le Préfet. Il remercie la mairie de Salins de mettre la salle à disposition pour cette réunion.

Il rappelle brièvement l'historique du site Natura 2000. Le Document d'objectifs a été validé en 2011. Jusqu'à présent, aucune collectivité n'a souhaité prendre la portage de l'animation du site. Il est donc réalisé par l'Etat qui a missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour assurer l'animation. Il laisse la parole à François PUECH du CEN Auvergne, animateur du site Natura 2000.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur les pages des deux sites Natura 2000 aux adresses suivantes :

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-palmont-chauves-souris-a978.html>

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-salins-chauves-souris-a979.html>

Suivi des gîtes chauves-souris :

Il y a beaucoup de jeunes cette année, mais c'est une tendance globale en Auvergne selon M. Girard de l'association Chauves Souris Auvergne.

Concernant le site de Salins, l'Eglise de Chambres abrite une colonie mais n'a pas été intégrée à l'époque de la définition du périmètre du site. M. Lalo indique que l'objectif n'est pas de mettre tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire en site Natura 2000.

Cette extension pourrait être envisagée à l'occasion de la révision du document d'objectifs si l'argumentation est suffisante. La procédure de consultation des communes et ECPI devra alors être mise en œuvre.

Compléments cartographiques des habitats naturels sur le site de Salins :

La cartographie initiale de ce site date de 2006 et ne concerne pas la totalité du périmètre qui a été étendu en 2011. La cartographie des habitats qui a été réalisée en 2014 concerne donc l'extension de 2011. Elle est en attente de validation définitive. Les résultats sont les suivants :

- Les Habitats d'intérêt communautaire sont à la périphérie du site.
- Intérêt du maillage bocager
- certaines parcelles apparaissent comme trop enrichies ou trop pâturées sur la cartographie d'état de conservation. Les élus trouvent ces résultats concordants avec ce qu'ils observent sur le territoire.

La DDT demande à ce que soit réalisée une carte des habitats de tout le site Natura 2000 avec la cartographie initiale de 2006 du CPIE et celle de 2014.

Analyse cartographique des territoires de chasse potentiels du Petit Rhinolophe sur Salins

La méthode d'étude du territoire de chasse du Petit rhinolophe est basée sur le document des « Protocole » d'étude des habitats de chasse potentiels autour des colonies de mise bas des Chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitats » (Barataud et al., 2001). La méthodologie consiste à quadriller la zone d'étude, puis à attribuer des notes à chaque section en fonction de divers facteurs (habitats et lisières). Ce travail est réalisé par photo interprétation.

Le site de Salins est très favorable au Petit Rhinolophe. L'étude semble confirmer le potentiel de connexion entre l'église de Chambres et de Salins. Mais il faudrait le valider avec une étude télémétrique.

Cette étude a pour but de déterminer la meilleure gestion possible pour continuer à favoriser cet échange. Il y a un enjeu sur la rivière et la ripisylve et c'est typiquement le corridor des chauves-souris. La partie nord du site semble moins intéressante, contrairement au secteur de l'église de Chambre.

Mesures agro-environnementales :

Le taux de contractualisation des MAET a été satisfaisant sur ces deux sites. M. Lalo indique que les MAET vont s'arrêter au 15 mai 2015. Les MAET vont évoluer en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MEAC) dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune. L'autorité de gestion des fonds FEADER est transférée au Conseil Régional.

Le CEN Auvergne a déposé un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) commun aux deux sites Natura 2000 en septembre dernier. A la différence des MAET, les MAEC seront issues d'un projet de territoire qui doit intégrer plusieurs volets : économique, social et biodiversité.

Le PAEC a été retenu par le Conseil Régional avec des informations complémentaires à apporter au dossier. Le dossier définitif est à déposer avant le 19 décembre 2014. Si le dossier final est accepté, des MAEC pourront être proposées aux agriculteurs pour la prochaine campagne PAC (mai 2015)

M. Puech présente les mesures proposées dans les PAEC (voir diaporama).

Les agriculteurs de Salins présents semblent réticents à la mesure « absence de fertilisation » car il faut trouver des parcelles pour épandre le fumier. Plusieurs agriculteurs incorporent des bactéries dans le fumier pour accélérer l'évolution et se rapprocher du compost.

L'objectif de contractualisation du CEN Auvergne est de 71 % de la SAU. Des crédits spécifiques seront alloués pour l'animation des PAEC début 2015.

Evaluation des incidences Natura 2000 :

La deuxième liste locale des « activités » soumises à évaluation des incidences Natura 2000 a été fixée par arrêté du 17 juillet 2014 et rentrera en application au 1^{er} janvier 2015. Les nouvelles « activités » soumises à évaluation sur les sites de Palmont et Salins sont les suivantes :

- assèchement de zones humides à partir de 100m²
- travaux d'entretien, réparation, renforcement des ponts, viaducs et tunnels ferroviaires non circulés.
- Arrachage de haies (plus de 10 mètres linéaires)

Plus d'information sur les évaluations d'incidence sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr/evaluation-des-incidences-procedures-et-r2212.html>

Propositions d'animation 2015 :

- Animation chauves-souris lors de la balade nocturne début août sur Salins.
- Animation haies dans le cadre du PAEC
- Continuer le suivi des gîtes
- Bulletin d'information : après la mise en œuvre des MAEC
- Travail sur la prophylaxie en rencontrant les agriculteurs pour connaître les pratiques.

Points divers :

Question sur le diagnostic des haies chez Mme Dauzet : permet de donner des notes à la haie et des préconisations de gestion. Un bilan a été réalisé 2 ans après par la mission haie.

Colonie dans les combles de l'église de Salins : cet hiver la porte sera remise en état par Chauve-souris Auvergne. Le but est que les chauves-souris restent bien en haut et ne créent pas de nuisances.

L'aménagement de l'église de Chambre est nécessaire. Il faut poser un plancher (8000 à 10000 €) car pour le moment les chauves-souris ont un accès libre sur la charpente. L'association Chauves Souris Auvergne et le CEN Auvergne ont démarché la fondation du patrimoine pour solliciter des financements, mais sans succès. Cette opération n'est pas finançable par un contrat Natura 2000 car l'église n'est pas située dans le périmètre du site de Salins.

L'Etat garde l'animation des deux sites Natura 2000 pour 2015 à défaut de candidatures de collectivités et en l'absence de quorum pour réaliser des élections.

M. Lalo suggère que ce soit une communauté de communes qui assure le portage des deux sites plutôt qu'une commune.

Le Président du COPIL par délégation



Patrick LALO